

MINISTÈRE DES PENSIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction de la Liquidation
et de l'Etat Civil

Paris, le 10 Mai 1920

2^e Service

ETAT CIVIL

Subd. N° 23, F.

Madame

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la date
du 31 Mars 1920 le Tribunal Civil de Première
Instance de *Moulins*

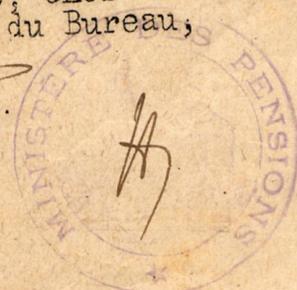
a rendu un jugement déclaratif de décès au nom d
soldat Languille Jean Marie
229^e Régiment d'Infanterie

La grosse de ce jugement, qui tient lieu d'acte de
décès a été transcrite le 18 Avril 1920
sur les registres de l'Etat Civil de la commune de
Lusigny. Vous pourrez donc en
obtenir toutes expéditions utiles en vous adressant à
M. le Maire de *cette commune*

Recevez, *Madame* l'assurance de
mon respect.

N° 278.

POUR LE MINISTRE et PAR SON ORDRE:
Pour l'Intendant Général
Directeur de la Liquidation et de l'Etat Civil,
Le S/Intendant Militaire, Chef du 2^e Service,
P.O. le Chef du Bureau,



Madame veuve Laigné Languille
Montbeugny
Allier